



Doc. 13660
27 janvier 2015

Combattre l'intolérance et la discrimination en Europe, notamment lorsqu'elles visent des chrétiens

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.2.1, ajouter la phrase suivante :

« Il y a lieu de veiller à ce que les convictions religieuses ne servent à justifier des discriminations envers une quelconque minorité. »

Déposé par:

ROUQUET René, France, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
DURANTON Nicole, France, PPE/DC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRÉCON Jean-Claude, France, SOC

1. 2015 - Première partie de session

